

MODALITES DE PRISES EN CHARGE DE LA FORMATION « COMMENT PRESCRIRE ET ACCOMPAGNER LE SEVRAGE TABAGIQUE DE VOS PATIENTS » 2020

1/ LE COUT DE LA FORMATION

200€/apprenant/ journée de formation – déjeuner compris

2/ COMMENT S'INSCRIRE ?

- ✓ Cliquez sur le lien d'inscription et remplissez le formulaire
- ✓ Envoyer votre règlement du montant de la formation (200 euros) par chèque à l'ordre de l'**IREPS Réunion au 20 rue du Maréchal Galliéni, 97420 Le Port**, ou par virement (demander un RIB : formation@irepsreunion.org) un mois avant le début de la formation.

Quelle que soit votre situation professionnelle, votre inscription ne sera définitive qu'à réception du paiement par l'IREPS.

3/ JE SUIS PROFESSIONNEL DE SOIN LIBERAL, JE DEPENDS DE L'ANDPC

- ✓ S'il s'agit de votre première inscription à un DPC, rendez-vous sur www.mondpc.fr afin d'y créer votre compte. Pour cela, vous munir au préalable de votre RIB, de l'attestation de l'ordre ainsi que de votre N° RPPS. Cliquer à droite sur « créer votre compte personnel ». Remplir les différentes rubriques et valider vos données.
- ✓ Remplissez le bulletin d'inscription en ligne et envoyez impérativement votre chèque de caution de 200 € à l'ordre de l'IREPS qui sera restitué ou détruit à l'issue de votre participation à l'intégralité du programme (sous réserve de votre enveloppe DPC).
- ✓ Vous recevrez un mail automatique de l'ANDPC. Cliquez impérativement sur « OUI » pour que votre inscription soit validée.

3/ JE SUIS PROFESSIONNEL DE SOIN SALARIE, JE DEPENDS DES OPCO

- ✓ Rapprochez-vous de votre OPCO pour connaître les modalités de prise en charge.
- ✓ Remplissez le bulletin d'inscription en ligne et envoyez impérativement votre chèque de 200 € à l'ordre de l'IREPS.
- ✓ Constituez votre dossier de prise en charge (si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à poser vos questions à formation@irepsreunion.org) et envoyez votre dossier à votre OPCO.
- ✓ Vous serez directement remboursé par l'OPCO du montant de la prise en charge initialement définie après la formation.

4/ ORIENTATIONS NATIONALES DPC 2020-2022

- ✓ Orientation n° 11 : Bon usage des dispositifs médicaux ;
- ✓ Orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ;

5/ ET APRES MON INSCRIPTION ?

Lorsque votre inscription est définitive, vous recevrez par mail 15 jours avant le début de la formation :

- Votre convocation
- Un lien d'accès à l'extranet vous permettant d'accéder à toutes les informations pratiques
- Un formulaire de pré-formation à remplir